Formation certifiante au Conseil conjugal et familial (RNCP40370)

Session 2027-2028

Le métier de conseiller·ère conjugal·e et familial·e (CCF)

Le·la CCF exerce des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille.

Il s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité. Il s'appuie sur l'analyse de pratique, la formation continue, le travail en réseau et le cadre déontologique de l'écoute active pour répondre au plus juste aux besoins des personnes.

Les activités des conseillers conjugaux et familiaux sont régies par l'arrêté du 3 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

L'écoute mobilisée dans l'exercice du conseil conjugal et familial ne relève pas de l'expertise ni d'une approche psychanalytique. Elle a pour objectif premier de permettre à la personne de situer sa problématique au sein d'un contexte sociétal, social, familial, personnel et – plus particulièrement dans les cas de violences – de renforcer sa place en tant que sujet afin qu'elle opère des choix adaptés à sa situation et à son mieux-être.

Pour cela, la formation s'attachera à ce que les stagiaires identifient leurs représentations, vécus, opinions et/ou aspirations personnelles concernant les différents thèmes abordés afin de pouvoir, d'une part, s'en distancier dans la relation d'aide et, d'autre part, proposer dans leur fonction d'accompagnement et d'orientation une approche centrée sur la personne.

Objectifs pédagogiques et champs d'intervention

Cette formation a pour principal objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des activités individuelles et collectives relevant du Conseil conjugal et familial.

- Conduire des entretiens dans une approche psychosociale auprès de personnes, couples et familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle.
- Mettre en œuvre des actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de différents publics.
- Promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS et enjeux de la fonction de CCF
- Accompagner des personnes dans le champ de la santé sexuelle.
- Accompagner des personnes concernées par des situations de violences.
- Accompagner des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité

Le titre CCF est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) depuis le 27 mars 2025 et consultable via ce lien : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40370/

FRANCE compétences CERTIFICATION enregistrée au RNCP

Contenus et démarche pédagogiques

Les principes de l'écoute active (approche *counseling*), **l'analyse des rapports sociaux de sexe, l'approche en réduction des risques, la démarche d'éducation populaire et la promotion de la santé sexuelle, constituent les éléments fondamentaux et transversaux de la formation proposée.**

C'est dans cette optique que seront travaillées les principales thématiques pouvant être rencontrées dans les différentes activités relevant du Conseil conjugal et familial, à savoir : sexualités ; contraception, IVG, VIH/IST, accompagnement à la parentalité, violences sexuelles, sexistes, conjugales, familiales. Ces thématiques sont abordées notamment aux prismes des enjeux d'interculturalité, de transidentités, du handicap, des vulnérabilités sociales, etc.

Les principes de l'éducation populaire et l'autoévaluation guident la démarche pédagogique proposée par le Planning Familial en formation et dans ses autres activités. Cette approche requiert des stagiaires un fort degré d'implication dans les apprentissages car elle s'appuie sur les savoirs du groupe. Elle les engage dans un travail à partir des représentations associées aux différents thèmes abordés qui vient interpeler la connaissance de soi. Une attention particulière sera portée à la dynamique du groupe, invitant chacun·e à interroger son propre rapport aux autres – et à l'apprentissage – dans une démarche d'autoévaluation permanente. L'alternance entre élaboration collective, apports théoriques, études de cas, mises en situation et analyse de la pratique est la méthodologie privilégiée dans la formation du Planning Familial 13.

Cadre règlementaire de la formation

La Confédération Nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial, partenaire du Planning Familial 13, est habilitée à délivrer la certification au conseil conjugal et familial.

L'activité de notre **organisme de formation déclarée en Préfecture sous le n°93130009413** est éligible aux prises en charge institutionnelles et relevant de la formation professionnelle continue car il a obtenu la **certification Qualité QUALIOPI pour ses actions de formations**.

Le titre CCF est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et donne accès à un diplôme de niveau 6.

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40370/

87% des stagiaires de la session 2023/2024* sont satisfait·es ou très satisfait·es de la formation

100% des stagiaires de la session 2023/2024* s'étant présentés aux examens ont obtenu la certification CCF.

80% des stagiaires certifiés en 2024* exercent des fonctions de CCF.

**session 2025/26 en cours, données non disponibles*

L'insertion professionnelle des conseiller·ère conjugal·e et familial·e (CCF)

Le Planning Familial organise régulièrement des enquêtes auprès de ses anciens stagiaires pour évaluer les possibilités d'insertion professionnelle après l'obtention de la certification. La dernière enquête révèle que 80% des stagiaires exercent des fonctions de CCF 6 mois après leur diplôme, dont 70% en CDI. La majorité des salarié·es sont à temps partiel.
Les fonctions de CCF s'exercent essentiellement en milieu hospitalier, en centre de santé sexuelle ou en libéral.

L'équipe de formation

L'équipe de formation du Planning Familial 13 compte une douzaine de personnes salariées impliquées dans l'animation de ses formations. **Les principales personnes référentes et intervenantes dans la formation CCF sont mentionnées ci-dessous.**

Au-delà de ces personnes, l'ensemble de l'équipe du Planning Familial 13 est investie dans le processus de formation des stagiaires CCF. En effet, durant leur stage pratique, les CCF de l'équipe les accompagnent dans l'acquisition d'un positionnement professionnel adapté aux situations rencontrées, autant dans le cadre des permanences d'écoute que dans les animations collectives. Des temps dédiés avec leurs référent·es de stage permettent aux stagiaires de développer leur capacité d'analyse de la pratique et l'appropriation des connaissances vues en formation ; de ce fait leur acquisition du métier.

Par ailleurs, le Planning Familial 13 mobilise son réseau de partenaires afin qu'ils et elles interviennent ponctuellement pour partager leurs expériences sur les différents thèmes abordés. Ces apports, en complément du travail des formateur·rices qui assurent la continuité du processus pédagogique, constituent une richesse de la formation proposée par le Planning Familial 13.

Léa LEIBOVICI

Référente de la formation CCF et formatrice

Elle encadre la formation CCF pour permettre aux stagiaires un parcours de qualité. Elle assure la cohérence pédagogique des contenus de la formation et l'encadrement de la dynamique du groupe de stagiaires. Elle coordonne le suivi administratif et organise le contrôle continu et les épreuves de validation des compétences. Conseillère conjugale et familiale, elle est également formatrice et anime différents regroupements de la formation CCF.

Marion MORNET

Formatrice

Conseillère conjugale et familiale, elle est responsable régionale du numéro vert *Sexualités, contraception, IVG* et référente du programme national *Genre et Santé sexuelle*. En formation, elle intervient sur les thématiques liées à la santé sexuelle et sur l'articulation genre et violences.

Camille NOBLE

Formateur·rice

Conseiller·ère conjugal·e familial·e, chargé·e du projet *Handicap et alors?,* iel accompagne les institutions, leur personnel et les proches dans une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Viviane FRANKHAUSER

Formatrice

Conseillère conjugale et familiale, elle forme les professionnel·les dans le développement de leur compétences et l'analyse des pratiques. Formée à l'intervention systémique, elle intervient sur les problématiques de couple et de famille et l'approche centrée sur la personne.

Jessie LINTON

Responsable aministrative

Responsable administrative et financière du Planning Familial 13, et référente qualité de l'organisme de formation, elle assure la contractualisation, les demandes de financements et le suivi des paiements.

Ambre VEAU

Chargé des stages pratiques

Conseiller conjugal et familial, chargé de la gestion des plannings, il assure l'accompagnement des stagiaires dans le déroulement des stages pratiques au sein du Planning Familial 13.

Contact : Léa LEIBOVICI – formation-ccf@leplanning13.org – 04 91 91 09 39

Public et prérequis

La formation au Conseil conjugal et familial concerne les personnes souhaitant exercer des activités d'écoute et d'accompagnement relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010 qui l'encadre (JORF n°0286), la formation au conseil conjugal et familial est **accessible aux personnes justifiant d'un diplôme enregistré au moins au niveau 5 (bac +2) du répertoire national des certifications professionnelles dans les domaines suivants** : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation, ainsi qu'aux personnes ayant obtenu **l'attestation de formation « Education à la vie » et justifiant de 200 heures** d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale.

Les modalités pédagogiques impliquent la production d'écrits numérisés, du travail collaboratif sur documents partagés et des temps d'intégration à distance par visioconférence. Pour cela, **la maîtrise des outils informatiques et de la communication numérique sont indispensables aux participant·es de la formation.**

Inscription

Le nombre de places en formation est limité à 18. Après la clôture des inscriptions, une commission étudie les candidatures dont le dossier est complet. Les candidat·es retenu·es sont contacté·es pour un **temps d'information collective** avec des membres du Planning Familial 13 dans l'objectif de clarifier le projet de formation, les modalités pratiques, la faisabilité, etc.

A l'issue de cet échange les candidat·es sont invité·es à confirmer leur projet de formation auprès de la référente de la formation CCF. L'inscription définitive est soumise à validation par la commission formation, à la signature d'une convention de formation et au versement d'un premier acompte de 10 % du coût de la formation.

Inscriptions le 21 janvier 2027

Le détail des modalités d'inscription est précisé dans un document spécifique consultable sur le site internet du Planning Familial 13 dans la rubrique « Formation CCF ».

Évaluation et validation du parcours

L'approche pédagogique du Planning Familial repose principalement sur une **démarche d'autoévaluation** afin de permettre aux stagiaires de développer une posture réflexive et d'acquérir à terme une certaine autonomie dans cet exercice. **Il sera régulièrement demandé aux participant·es de s'engager dans des mises en situation, études de cas, production d'écrits, d'analyser et d'évaluer leur pratique, leurs productions et celles de leurs pairs** autant pour les exercices proposés en formation et entre deux regroupements que pour leurs activités en stage pratique, ceci en complément d'autres étapes de contrôle de connaissance et modalités d'évaluation continue.

L'obtention de la certification CCF est conditionnée à la validation des épreuves d'évaluation des 6 blocs de compétences (rapports de stage, mises en situation reconstituées, études de cas, contrôle de connaissances écrit, rédaction et soutenance d'un écrit professionnel).

Le parcours de formation doit être suivi dans son intégralité et l'ensemble des épreuves doivent être validées par les stagiaires afin d'obtenir leur certification. Aucune dispense d'heures de formation ni équivalence de compétences n'est proposée par notre organisme.

Calendrier, durée et modalités pratiques

La formation démarre le 20 septembre 2027 et prend fin le 15 décembre 2028. Elle s'organise en 13 regroupements de 4 à 5 jours complétés par du travail personnel et collectif entre les regroupements. Les épreuves de validation des 6 blocs de compétences auront lieu entre janvier et avril 2029.

La formation comprend :

- **406 heures de formation**
- **80 heures de stage pratique** sur des activités de conduite d'entretien et d'intervention collective, à réaliser de manière échelonnée en dehors des regroupements. **Le stage comprend 40h à réaliser au sein du Planning Familial 13 et 40h à réaliser au sein d'une autre structure.**
- **des temps de travail entre les regroupements**
- **des entretiens individuels de suivi**
- **les épreuves de validation des 6 blocs**

La formation est prévue en présentiel pour l'ensemble des regroupements. Si besoin ou impératif sanitaire les modalités pédagogiques pourront être adaptées.

L'organisme de formation se réserve la possibilité de différer le démarrage de la formation et de modifier le calendrier prévu en raison de la disponibilité de certain·es intervenant·es et autres impératifs. Le calendrier détaillé définitif de la session sera communiqué lors du temps d'information collectif.

Les horaires prévisionnels de la formation sont de 9h à 17h30*, dont 1h30 heure de pause pour le déjeuner (non compris ; possibilité d'apporter son repas sur place : cafetière, bouilloire, vaisselle, frigo, micro-ondes à disposition).

Lieu et accessibilité

La formation se déroulera à Marseille au siège du Planning Familial 13 au 106 Boulevard National (13003) qui se situe à quelques minutes à pied de la gare Saint-Charles (connexions avec train, car, bus et métro).

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour des besoins spécifiques en termes d'accessibilité aux locaux et aux contenus de formation, nous contacter.

Tarifs et prises en charge

Des frais de dossier de 50 euros sont nécessaires à l'étude du dossier de candidature et doivent être réglés au moment de la préinscription. Cette somme reste acquise à l'organisme de formation en cas de non-confirmation ou de désistement.

Les frais pédagogiques sont de :

- 10 100€ en autofinancement
- 13 600€ en financement par un tiers (employeur, France Travail, Régions, etc.)

Les frais liés aux épreuves de validation prévues au RNCP sont de 150 euros/bloc pour chacun des 6 blocs de compétences. Soit pour une personne passant l'intégralité des épreuves sans équivalence **900 euros**.

Total du coût de la formation (incluant les frais pédagogiques et les frais liés à la passation des épreuves de validation) :

- **11 000€** en autofinancement
- **14 500€** en financement par un tiers

Un devis nominatif est établi sur demande.

Pour les prises en charge à titre individuel, un échéancier de paiement personnalisé est établi conjointement entre la personne stagiaire et l'organisme de formation au moment de la signature du contrat de formation. La signature du contrat engage à régler l'intégralité des frais pédagogiques, y compris en cas d'arrêt de la formation.

Des prises en charge par les OPCO et des financements institutionnels sont possibles car l'organisme de formation est titulaire de la certification Qualiopi pour la qualité de ses actions de formation.

La mobilisation du compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de la formation est possible sous réserve de sa validation par le RNCP.

Le paiement soldé des frais pédagogiques et des frais liés à la passation des épreuves est une condition *sine qua non* pour candidater à la validation des blocs de compétences et pour la présentation du dossier à la certification.

Présentation du Planning Familial 13

Le Planning Familial 13, organisme de formation depuis 1976, fonde son activité de formation sur l'analyse de la pratique de son équipe où une vingtaine de personnes exercent la fonction de CCF.

Le Planning Familial 13 est une association départementale du Mouvement Français pour le Planning Familial dont les missions depuis 1956 visent à promouvoir une sexualité libre et épanouie. Mouvement féministe d'éducation populaire, l'association milite pour un meilleur accès aux méthodes de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de grossesses non désirées et d'IST. Le Planning Familial lutte pour le droit de choisir sa maternité (accès à la contraception, à l'avortement) et contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Il lutte contre toutes les formes de violences (sexuelles ou sexistes : familiales, conjugales, agressions sexuelles et viols, mariages forcés, mutilations sexuelles…) et contre les normes inégalitaires entre les sexes. **Ces orientations sont transversales aux différentes activités de l'association et guident le projet pédagogique de la formation.**

Les activités du Planning Familial 13 mobilisent une équipe de salarié·es, intermittent·es du spectacle et bénévoles dans les champs d'intervention suivants :

- **sensibilisation, information, animation de groupes de jeunes et d'adultes** ;
- **mise en œuvre de programmes de prévention dans le champ du développement affectif et social** ;
- **information et orientation en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle** ;
- **consultations médicales à orientation gynécologique** ;
- **accompagnement des personnes dans le cadre d'entretiens de conseil conjugal et familial**
- **animation de réseaux professionnels et implication dans une dynamique partenariale** ;
- **formation des professionnel·les à diverses thématiques** ;
- **élaboration, mise en œuvre et évaluation de projets** ;
- **animation de la vie associative.**

Les stagiaires bénéficieront d'un accès au Centre de documentation confédéral du Planning Familial qui met à disposition de son réseau, des informations, des outils pédagogiques et militants ainsi que des ressources documentaires, sous divers formats. Le service est géré par deux salariées et trois bénévoles. Son fonds est en grande partie composé de livres, mais aussi de revues, d'affiches, vidéos, brochures, d'une outilthèque et l'équipe assure la diffusion des mémoires professionnels des précédentes sessions de formation CCF et d'une *newsletter* et d'une revue de presse internationale… le tout référencé dans une base de données accessible en ligne.

Support de présentation mis à jour en septembre 2026